

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Le Maire ouvre la séance à 19h15. Tous les membres sont présents, le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Bruno RENIER est désigné comme secrétaire de séance.

**1. Projet 2023 – SDE76 (délibération 41/2022)**

Le Conseil Municipal souhaite demander les tarifs pour mettre quelques candélabres au bout l'Impasse des Cornets, à partir du « chemin noir » jusqu'à la maison n°665.

**2. Transfert de l'exercice de compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SDE76 (délibération 42/2022)**

Dans un contexte d'augmentation du nombre de véhicules électriques, la Loi Orientation des Mobilités (LOM) fixe les conditions de réalisation d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharges ouvertes au public pour les Véhicules Electriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE). Seules les autorités organisatrices de la distribution d'énergie qui ont la compétence Infrastructures de Recharges pour les Véhicules Electriques (IRVE) ou les autres EPCI peuvent réaliser un SDRIVE.

L'intérêt de mettre en place un SDIRVE est de développer une stratégie cohérente de développement des bornes de recharges à une échelle régionale et de bénéficier du taux de réfaction de 75% pour toute demande formulée avant le 31 décembre 2025.

La compétence IRVE étant aujourd'hui communale, le SDE76 propose à la commune de lui transférer la compétence IRVE.

Le Conseil Municipal accepte ce transfert à l'unanimité.

**3. CDG76 : Médiation Préalable Obligatoire (délibération 43/2022)**

Le CDG76 propose de bénéficier de la Médiation Préalable Obligatoire dans le cadre de litige potentiel avec l'un des agents ; Cette médiation est facturée qu'en cas de saisine du médiateur. Le Conseil Municipal accepte d'adhérer et donne pouvoir au Maire pour signer tout document y afférent.

**4. CDG76 : Contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 (délibération 44/2022)**

Par délibération en date du 24 septembre 2021, la commune avait mandaté le CDG76 pour la mise en concurrence de son contrat d'assurance statutaire. A l'issue de cette mise en concurrence, le candidat retenu est la CNP ASSURANCE / SOFAXIS pour une durée de 4ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Conseil Municipal choisi :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : Tous les risques garantis avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire à 6.99%
- Pour les agents non affiliés à la CNRACL et les agents contractuels : Tous les risques garantis avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à 1.10%

Le Conseil Municipal autorise la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le CDG76, autorise le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**5. Vote taux taxe aménagement (délibération 45/2022)**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer un taux de 2% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 mais souhaite exonérer à 100% les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

## **6. Cadeau de mariage (délibération 46/2022)**

Le Conseil Municipal souhaite continuer d'offrir une assiette en porcelaine pour les mariages des habitants.

## **7. Procuration postale (délibération 47/2022)**

Le Conseil donne procuration à M. Renier Bruno, M. Mouquet Christophe et Mme Houard Virginie pour signature de toutes les pièces en recommandées.

## **8. Demande d'une consultation pour avis des électeurs – Projet d'implantation d'un parc éolien – Elements (délibération 48/2022)**

Suite à la réception d'une lettre recommandée de demande d'une consultation pour avis des électeurs, le Maire informe que dans une commune, un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales peut demander à ce que soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité, l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de la décision de cette assemblée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder à une consultation de la population sur la pertinence du projet d'implantation du parc éolien Beaussault/Nesle-Hodeng élaboré par la société Elements.

Une discussion s'engage sur la mise en place de cette consultation ou pas. Le Conseil Municipal passe au vote :

Pour : 6 votes

Contre : 3 votes

Abstention : 1 vote

Le Conseil Municipal décide donc l'organisation d'un référendum le samedi 10 décembre 2022 de 10h à 16h pour les électeurs donnent leur avis sur le projet d'implantation du parc éolien sur les communes de Beaussault et Nesle-Hodeng

## **9. Questions diverses donnant lieu à délibération**

. Le Conseil Municipal décide l'achat d'une pointeuse pour les agents communaux (Délibération 49/2022)

## **10. Questions diverses**

. Visite Bois de Beaumont : dimanche 9 octobre à 9h30 avec la participation des membres du CCAS

- ➔ voir si besoin de plantation dans la partie abattue cette année
- ➔ Contacter Environnements Forêts pour plantation cet hiver de la partie dépolluée
- ➔ Contacter le Lycée de Mesnières-en-Bray pour la taille des autres plantations

. Commission voirie : dimanche 9 octobre après la visite du Bois de Beaumont

. Commission communication : lundi 7 novembre à 19h00

. Un conseiller fait remarquer que des agriculteurs ont de nouveaux salis des routes, bouchés des drains, se croisent n'importe où et casse les accotements lors des récoltes de maïs et demande à ce que ce problème soit résolu. La commune s'efforce de restaurer les routes en fonction de son budget, il faut donc les respecter.

. La haie d'un riverain pousse sur les plantations récentes de la salle polyvalente, il faut lui demander de la tailler

. Un point est fait sur les impayés de loyers ainsi que sur l'entretien annuel des chaudières et poêle à bois qui incombent aux locataires. Un rappel leur sera fait avant mise en place de procédure d'expulsion après la trêve hivernale.

. Un conseiller signale la présence de « nids de poule » sur les routes communales ➔ à voir lors de la commission voirie

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h45